



CRÉATION, EXTENSION ET TRANSLATION DE CIMETIÈRES

Constitution du dossier

La collectivité élabore un dossier constitué des pièces suivantes :

- ✓ - une note de présentation,
- ✓ - la délibération du conseil municipal autorisant le maire à effectuer les démarches nécessaires pour la création, l'extension ou la translation du cimetière communal ;
- ✓ - le plan de situation,
- ✓ - le plan général de composition du projet,
- ✓ - le plan des réseaux,
- ✓ - une expertise hydrogéologique,
- ✓ - un avis de l'ARS,
- ✓ - un avis de la MRAE*, si le projet est soumis à étude d'impact,
- ✓ - et vérifier que le projet est compatible avec le document d'urbanisme applicable sur le territoire de la commune,

* Mission Régionale de l'Autorité Administrative